

INDUSTRIE

Mulhouse : Superba SAS est à vendre

La famille Gloeckler, actionnaire principal du groupe Superba, souhaite vendre la société mulhousienne de fabrication de machines textiles Superba SAS. L'autre pan des activités du groupe, l'électroménager via Domena, n'est pas concerné par cette décision.

Laurent Bodin

Le groupe Superba, actionnaire unique de la société Superba SAS, a annoncé hier matin, lors d'un comité d'établissement (CE) extraordinaire, son souhait de vendre l'entreprise spécialisée dans la fabrication de machines textiles. Cette dernière, qui emploie 160 personnes dans son usine du 147, avenue Robert-Schuman à Mulhouse, est l'activité historique du groupe fondé en 1955 par Alfred Gloeckler et, depuis, dirigé par son fils Rémi. La vente ne concerne pas l'autre pan des activités du groupe Superba, notamment dans l'électroménager sous la marque Domena à Altkirch.

« Il a été dit que Superba a cherché un repreneur pour le site de Mulhouse et sa filiale américaine, American Superba », ont expliqué, à l'issue du CE, Serge Renger et Serge Munsch,

respectivement délégué syndical de la CFCT (majoritaire) et de la CFE-CGC. Selon la direction, citée par les représentants du personnel, ce repreneur « respectera des critères stricts : un actionnaire industriel, quelle que soit sa nationalité, ce qui exclut les fonds d'investissement ; une proximité métier dans le domaine de l'équipement textile pour le tapis, ce qui exclut tout candidat à la diversification ; le maintien, voire le renforcement de l'outil de production à Mulhouse, d'où la cession/location du site industriel de la rue Schuman ; une solidité financière de l'acquéreur pour permettre à Superba et à American Superba de continuer un développement en dehors de toute contingence financière ; une philosophie de management respectant les valeurs managériales de Superba et une volonté d'opérer une transition douce entre les équipes de direction actuelles et la nou-



Le groupe Superba a décidé de vendre sa filiale mulhousienne de fabrication de machines textiles, non pas en raison de ses résultats économiques, mais pour régler un problème de gouvernance à moyen terme. Photo L'Alsace/Dom Poirier

Un « problème générationnel »

Alors que Superba va boucler fin mars un cinquième exercice positif d'affilée, l'annonce de la mise en vente de l'entreprise ne trouve pas son origine dans sa situation économique et financière mais dans « un problème générationnel », selon l'expression du directeur général Pierre Henri. « C'est le choix de la raison, pas le choix du cœur pour l'actionnaire familial qui, à travers cette opération, veut positionner l'entreprise sur une nouvelle trajectoire ». Les représentants du personnel confirment que « plusieurs cadres de l'équipe de direction envisagent de faire valoir leurs droits à la retraite dans les trois prochaines années. Il faudra donc initier des promotions internes et des recrutements externes pour pouvoir assurer une transition efficace. Ensuite, les actionnaires familiaux, qui ont accompagné le développement de l'entreprise depuis 60 ans, n'ont trouvé personne dans la jeune génération qui veuille s'impliquer dans la direction de la société, alors que le président du groupe approche de l'âge de la retraite. »

velle génération de managers ».

Vendre pour faire croître l'entreprise

« L'annonce de la vente a été un vrai choc pour les salariés qui ont toujours été très attachés à l'entreprise et à son histoire », souligne encore Serge Renger, qui promet que la CFCT sera « particulièrement attentive au respect des droits des salariés ». Lorsque le repreneur aura été choisi, « nous demandons à le rencontrer au plus tôt pour qu'il expose sa stratégie industrielle de développement de l'activité, qu'il se positionne sur le maintien du site de

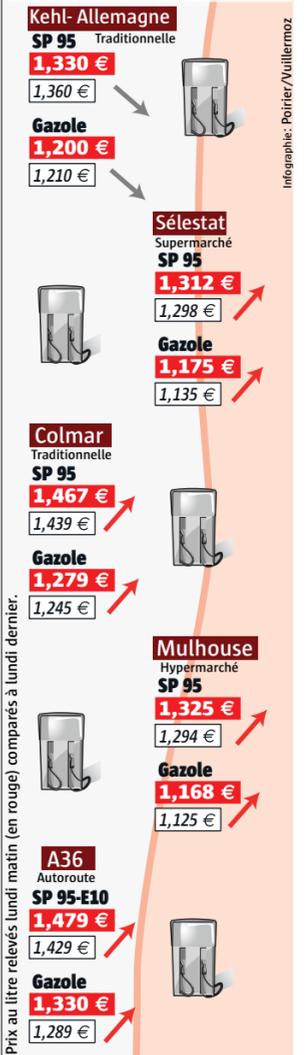
Mulhouse et sur la garantie des contrats de travail, des usages et des emplois. Nous attendons du repreneur qu'il rassure les salariés pour que nous puissions, ensemble, ajouter de nouveaux succès à l'histoire de Superba », conclut l'élu CFCT.

Serge Munsch, délégué syndical CFE-CGC, indique pour sa part que, « passé la surprise de l'annonce, les salariés ont, dans l'ensemble, assez bien compris la démarche de l'actionnaire. Bien entendu, la vigilance est requise en pareille situation, mais le projet est intéressant. » Selon les profils présentés par la direction, « le savoir-faire et la technicité

du repreneur potentiel sont impressionnants ». « Pour illustrer notre situation, c'est comme si Boeing ou Airbus était sur les rangs pour racheter un constructeur de petits avions de tourisme : le but est-il de récupérer les plans de l'hélice de notre avion ou de nous aider à voler plus haut et plus vite ? Il y a, bien sûr, de l'inquiétude, mais aussi un grand intérêt pour le projet. Au repreneur qui sera choisi de venir nous exposer son ambition pour Superba et de créer les conditions pour obtenir l'adhésion de tous les salariés ! La CFE-CGC restera bien entendu vigilante sur les effets négatifs qui peuvent survenir », affirme Serge Munsch.

L'indicateur de L'Alsace

Nous publions chaque mardi un indicateur du coût des carburants sur la tendance du marché régional. Il prend en compte les carburants les plus utilisés (SP95 et gazole), les différents types de distribution (stations classiques et de la grande distribution).



JUSTICE

Le collègue « sympa » postait des images d'elles sur un site porno

Le tribunal correctionnel de Mulhouse jugeait hier un homme qui a pris en photo et filmé trois collègues à leur insu, puis a mis ces images en ligne. Après des montages très scabreux...

François Fuchs

« C'était un collègue sympathique, dévoué, prévenant. C'est pour ça qu'elles lui avaient accordé toute leur confiance. Et c'est bien ça le pire : se sentir trahi à ce point-là », souligne M^e Karine Schupbach, avocate des trois femmes victimes de ce commercial de 28 ans jugé hier, au tribunal correctionnel de Mulhouse, pour atteinte à l'intimité de la vie privée par fixation ou transmission de l'image d'une personne.

Un jour de janvier 2014, l'une des victimes reçoit un courriel de quelqu'un qui lui signale avoir vu des images d'elle sur un site... pornographique. Il va s'avérer que depuis plusieurs mois, le prévenu (appelons-le Alain, prénom d'emprunt), qui travaille dans la même entreprise qu'elle à Lutterbach, la prenait en photo ou la filmait à son insu. Il en faisait de même pour deux autres salariées de la société. Et les images arrivaient sur le site porno, souvent après montage.

Le commercial a par exemple filmé l'une des jeunes femmes sous sa jupe alors qu'elle montait un escalier. Il a pris des images alors qu'il se masturbait, la main sous son bureau, devant une collègue travaillant en face de lui. Il prenait aussi subrepticement des images quand il était invité chez ses collègues ou qu'il les invitait à déjeuner chez lui. Alain s'est encore filmé en train de se servir du jus de pomme (pris dans le frigo de l'entreprise) puis de tremper son pénis dans le verre. Il a ensuite offert – toujours

en filmant – un verre du même jus de pomme à l'une des trois victimes. Et la même jeune femme a été victime d'une mise en scène encore plus scabreuse : « Vous vous êtes masturbé dans un sandwich avec une saucisse, chez vous. Puis vous lui avez offert ce sandwich. Vous avez mis en ligne ces scènes avec un titre charmant : "la bouffeuse de sandwich au foutre" », expose Francis Gatty, le président d'audience.

« C'est dégueulasse »

Alain affirme que ni le verre de jus de pomme, ni le sandwich servi à cette collègue n'étaient ceux dans lesquels il avait trempé son sexe ou éjaculé. Mais la victime en doute fort... « Elle se dit qu'elle a peut-être avalé ce sperme dans le sandwich. Elle a vécu un véritable choc psychologique, d'autant plus difficile qu'elle était enceinte. Si vous m'excusez le terme, ce qu'il a fait est dégueulasse », estime M^e Schupbach, qui souligne plus globalement le traumatisme des trois victimes : « Son comportement est déjà particulièrement ignoble. Mais alors mettre ces images sur un site pornographique... »

Les victimes, toutes trois venues à l'audience, sont persuadées que le prévenu a sévi au-delà de ce qui a été mis à jour pendant l'enquête : « Sur le site, explique l'une d'elles, on a découvert qu'il y avait des commentaires de personnes aussi détraquées que lui et il se vantait d'avoir encore plein de vidéos chez lui qu'il n'avait pas encore mises en ligne. » L'intéressé dément.

« J'ai demandé une expertise de son ordinateur, il n'y avait plus rien », tente de rassurer la vice-procureure Carine Greff, qui parle de faits « particulièrement abjects ». Et de poursuivre : « Certes, ça peut prêter à sourire quand on est témoin extérieur, mais quand on le vit, c'est totalement différent, ce n'est pas drôle du tout. Cela montre une certaine perversion. » Elle requiert six mois de prison assortis du sursis.

« J'avais clairement un problème avec la sexualité. J'avais une addiction par rapport aux sites pornographiques. J'étais en situation de faiblesse psychologique. J'ai fait une erreur et j'en suis désolé. J'ai eu énormément de remords. J'ai fait une dépression », exprime pour sa part Alain, qui présente ses excuses aux victimes. Suite aux faits, le jeune homme a été licencié par l'entreprise (qui a soutenu la plainte des victimes et mis en place une aide psychologique pour elles) et ce titulaire d'un BTS technico-commercial est toujours au chômage. C'est déjà une sanction, considère son avocat, M^e Renaud François, qui observe : « Il a un casier judiciaire vierge. Il était en souffrance depuis des années. Il n'a jamais eu de relations sexuelles. Il a fait cette démarche positive de se rendre chez un psychiatre. Il a compris ce qu'il a commis, il y a réfléchi, il va mieux et je peux quasiment vous certifier qu'on ne le reverra plus devant un tribunal. » Jugement conforme aux réquisitions : six mois de prison avec sursis. Alain devra verser 1 500 € de dommages et intérêts à l'une des victimes et 1 000 € aux deux autres.

ÉNERGIE

EnerD2, une nouvelle société publique pour le bâti alsacien

Réseau GDS, la Sers et la Caisse des Dépôts ont créé une société commune pour répondre au défi de la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés.

Fabienne Delaunoy

EnerD2 se positionne comme un nouvel acteur de la rénovation énergétique des bâtiments sur tout le territoire alsacien. Issue de l'énergéticien Réseau GDS et de l'aménageur de territoire Sers, deux sociétés d'économie mixte strasbourgeoises qui se sont associées à la Caisse des Dépôts en Alsace, la société veut proposer une offre clé en main, de la conception à la réalisation, en passant par la planification et le montage financier. Elle interviendra dans le cadre du dispositif de contrats de performance énergétique (CPE).

Une première en France

« C'est la première fois en France qu'un tel partenariat local se forge autour du CPE, l'un des outils clés de la transition énergétique », assure Olivier Bitz, président de Réseau GDS. EnerD2 est aussi le fruit du Pôle de l'énergie publique créé en 2013 par la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole (ex-Cus) dont le but est de maîtriser les coûts en favorisant la sobriété énergétique.

Les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux sont la première cible d'EnerD2 qui a réalisé une étude de marché sur quatre mois : « Nous avons rencontré 25 collectivités et bailleurs sociaux et la plupart sont très intéressés car ils sont en réelle attente de solutions », assurent les dirigeants de la société qui vantent leurs atouts : « Réseau GDS est distributeur de gaz naturel



L'acte de naissance d'EnerD2 – qui veut s'attaquer aux bâtiments appartenant aux collectivités et aux bailleurs sociaux dans un premier temps, puis à des ensembles résidentiels privés dans un second temps – a été signé par Bernard Egles, président de la Sers, Olivier Bitz, président de Réseau GDS, et Gil Vauquelin, président de la Caisse des Dépôts (de gauche à droite). DR

dans 102 communes alsaciennes, la Sers et la Caisse des dépôts accompagnent déjà les collectivités depuis longtemps dans leurs projets. »

« Notre but n'est pas de générer des dividendes »

La démarche d'EnerD2 permettrait aussi aux collectivités de développer leur investissement, dans un contexte où les dépenses ont chuté de 35 % à cause de la baisse des dotations de l'État. « Nous ferons en sorte que les difficultés financières ne pénalisent pas la rénovation énergétique, qui est une priorité pour nous, explique le président de Réseau GDS. Nous sommes des acteurs publics et notre but n'est pas

de générer des dividendes pour les reverser ensuite à des actionnaires. »

Ainsi, le taux de retour à l'investissement est modéré, selon les dirigeants de la société, de l'ordre de 6 à 8 %, et le recours à EnerD2 ne bloque pas les subventions et dispositifs existants.

« Les demandes seront traitées au cas par cas, et selon les besoins réels », assurent les dirigeants d'EnerD2, qui sera dirigée alternativement par la Sers et Réseau GDS, et dont les compétences reposeront sur celles des trois acteurs engagés. Un partenariat sur le long terme est proposé, avec en ligne de mire « la réduction de la facture énergétique et le bien vivre ».